

## **AVIS PUBLIC**

### **VILLE DE MONTRÉAL**

#### **Suivi des recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'attribution de contrats par le Service de police de la Ville de Montréal**

---

Prenez avis, conformément à l'article 13 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1), de la lettre transmise à la mairesse et aux conseillers de la Ville de Montréal le 13 décembre 2018, jointe ci-dessous :

Québec, le 13 décembre 2018

Madame Valérie Plante  
Mairesse  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R. 134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Mairesse,  
Mesdames,  
Messieurs,

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation doit s'assurer de la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et des citoyens, et ce, en vertu des dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Dans ce contexte, la Direction générale des finances municipales a réalisé un mandat de vérification (audit) concernant le processus suivi par le Service de police de la Ville de Montréal pour l'attribution des contrats. Un rapport d'audit a été produit et publié en juillet 2012. Celui-ci visait à présenter principalement les constats effectués lors du mandat et à formuler des recommandations.

Également, le 30 juillet 2012, une lettre informait la Ville qu'un suivi des recommandations formulées serait effectué. Le 1<sup>er</sup> mars 2017, une lettre signifiait à la Ville le début des travaux relatifs à ce suivi. À la suite de notre examen, un rapport a été soumis à la Direction générale, laquelle a transmis ses commentaires au Ministère. Ceux-ci ont été intégrés dans ce rapport.

Nos travaux nous amènent à conclure que 100 % des recommandations formulées à la Ville ont donné lieu à des progrès satisfaisants.

...2

Cette lettre constitue un avis qui vous est transmis en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Je vous enjoins de déposer le présent rapport et de lire cette lettre à la prochaine séance ordinaire du conseil et de la rendre publique immédiatement en la manière prescrite pour publication des avis publics de la Ville.

Je vous indique qu'en vertu de l'article 14.1 de la Loi précitée, le Ministère publiera dans son site Internet un rapport synthèse reproduisant le résultat du suivi des recommandations des huit organismes municipaux vérifiés entre 2012 et 2014.

En terminant, je tiens à souligner l'excellente collaboration de la Ville lors de la réalisation de nos travaux ainsi que l'effort déployé pour la mise en place des mesures pour remédier aux lacunes constatées dans le rapport publié en 2012.

Veillez agréer, Madame la Mairesse, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

(original signé)

Marc Croteau

Fait à Montréal, le 24 janvier 2019

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat